



Obtention de la nationalité après un divorce

Par **kellou**, le **23/04/2008** à **11:54**

Bonjour,

J'ai rencontré un étranger (marocain) cet été. Le problème c'est qu'il a une femme et qu'ils sont mariés depuis 2006. Cependant, il voudrait divorcer mais il n'a pas la nationalité française. Est-il obligé d'attendre les 4 ans de mariage pour faire une demande de nationalisation ou peut-il divorcer dès maintenant et se remarier avec moi juste après afin qu'il puisse rester en France? merci de votre réponse

Par **Emmanuelle CERF**, le **23/04/2008** à **13:30**

Madame,

J'ai bien pris connaissance de votre demande.

C'est pourquoi, si vous résidez en région parisienne, je vous invite à prendre contact avec mon cabinet et ce, afin de convenir d'un rendez-vous.

Vous pourrez alors m'exposer clairement votre situation actuelle pour que nous trouvions une solution qui vous conviendra.

Cordialement.

Emmanuelle CERF

Avocat au Barreau de Paris

62 rue de Caumartin - 75009 Paris

Tel. 01 46 08 41 93

Mob. 06 16 68 32 70

www.avocat-cerf.com
<http://emmanuelle.cerf.avocats.fr>

Par **kellou**, le **23/04/2008** à **14:35**

Helas je ne réside pas en region parisienne et je dois vous avouer que si j'ai recours à internet pour les questions juridiques c'est parce que je n'ai pas les moyens de payer un avocat. Cependant, existe t'il un solution au problème que j'ai énoncer ce matin?
Je vous remercie pour votre aide elle m'est très précieuse.